

CONTRAT DE LOCATION -
SAISON 2019



Bonjour,

Nous tenons à vous remercier de votre réservation. Afin de confirmer votre réservation, veuillez nous faire parvenir ce contrat de location dûment complété, signé et chaque page initialée par Courriel dans les 48 heures. Veuillez conserver une copie de ce contrat pour vos dossiers.

Nous vous contacterons dans les 24 heures de votre arrivée afin de vous fournir quelques informations supplémentaires ainsi que les modalités pour récupérer la clé

N'hésitez pas à nous contacter par courriel à info@leschaletsavantage.com ou par téléphone au (418) 929-7272 pour de plus amples informations.

Nous vous souhaitons un très beau séjour dans nos installations dans la région de Portneuf!

Informations importantes

1. Le nombre de personnes indiqué sur votre facturation doit être respecté.
Si des personnes supplémentaires s'ajoutent, des frais seront applicables.
2. L'heure d'arrivée est **16h00 S.V.P Nous contacter pour votre heure d'arrivée**
3. Le locataire doit avoir quitté le chalet pour **11h00**

Conditions du contrat

1. Chalet loué meublé. L'inventaire et l'état des lieux seront effectués à l'arrivée et au départ du locataire.
2. Un dépôt de garantie de 1000.00\$ pour le chalet le CALIN et le JARDIN et 500.00\$ pour le TOURNESOL en pré-autorisation sur carte de crédit est exigé à l'arrivée et sera délibéré après 7 jours si tout est tel qu'à l'arrivée.
3. Si des manques, des dégradations sont constatés le jour du départ, le locataire s'engage à dédommager immédiatement le propriétaire du montant estimé par le propriétaire.

4. Les appareils ménagers sont en bon état de fonctionnement.
5. Les appareils de sécurité sont récents et en bons états de fonctionnement : détecteur de fumée, extincteur de cuisine.
6. Vous pouvez vous faire un feu dans le foyer prévu à cet effet. Le feu doit être éteint complètement, si aucune surveillance (départ, nuit etc.) La porte du foyer intérieur doit demeurer fermée si départ du chalet et il y a une grille pour profiter du regard (très important pour les tissons).
7. Au départ du locataire le chalet devrait être rendu dans un bon état de propreté. « Vaisselle ramassé, serviette utilisée dans la baignoire et les **poubelles** sortie dans les bacs a poubelle extérieur etc... »
8. Tout bris ou dégradation doivent être signalés au propriétaire.
9. Aucun véhicule motorisé, roulotte (véhicules récréatifs), tente ou autres, ne sera accepté sur le terrain.
10. **Les ordures ménagères ne doivent pas être accumulées à l'intérieur du chalet. Elles devront être emballées dans des sacs de plastique et déposées dans la poubelle extérieure prévue à cet effet. Le terrain doit être propre comme à l'arrivée.**
11. Le locataire est responsable des égouts et évier, si bouchés ou endommagés par sa faute.
12. Aucun remboursement ne sera dû par le propriétaire pour tout départ anticipé.
13. En cas de perte de la clé principale, des frais de 50.00\$ vous seront réclamés ou retenus sur le dépôt de garantie.
14. Le locataire doit être âgé de 25 ans ou plus et être présent pendant le séjour (carte identification sera exigée, s'il y lieu).
15. Portes et fenêtrre devront être verrouillées lorsque le chalet est sans surveillance.
16. Aucune fête (**GROS PARTY**) ou autres activités (**BRUYANTES**) pouvant déranger le voisinage n'est autorisé sous **peine d'expulsion immédiate** sans remboursement. Le couvre-feu selon les lois de ville est 23h00.
17. **Il est strictement défendu de fumer à l'intérieur du chalet. (frais de \$250)**

Compris dans la location

- 5 rouleaux de papier toilette (bio dégradable) fausse septique ;
- Le savon à lessive pour 3 brassées (savon **HE BIODÉGRADABLE**) *** nous ne sommes pas responsables des bris sur les vêtements
- 2 rouleaux d'essuie-tout ;

- Literie complète et serviette.
- Tout pour la cuisine : sel, poivre, épices, sucre, filtres à café ;
- 5 sacs à vidange ;
- Produits de nettoyage, savon à vaisselle, linges à vaisselle ;
- Poêle à fondu électrique ;
- 4 vestes de sauvetage.
- 8 buches pour le foyer et bois d'allumage
- Bouches supplémentaires disponibles moyennant supplément

Politique de réservation

Un acompte de 50% du prix de la location est exigé afin de confirmer votre réservation dans les 48 heures :

Par carte de crédit **VISA ou MASTER CARD, ARGENT, VIREMENT INTERAC**

La balance des sommes sera acquittée la **journée précédente** par carte de crédit **VISA ou MASTER CARD, ARGENT, VIREMENT INTERAC**

Le dépôt de garantie sera pris sur une carte de crédit tel que mentionné dans les conditions de contrat

Assurance responsabilité

1. Le locataire comprend et accepte que le propriétaire n'assume aucune responsabilité pour les pertes, les décès, les maladies, ou autres blessures subies par le locataire et/ou ses invités. Le locataire comprend que l'utilisation de la propriété est entièrement à ses propres risques. Le propriétaire n'a aucune responsabilité de la perte ou dégradations des objets de valeur du locataire tel que bijoux, vêtements, etc.
2. La responsabilité revient aux locataires d'avoir une assurance pour le dommage ou la perte de ses biens.
3. Le propriétaire n'a aucune responsabilité pour les situations hors de son contrôle qui peuvent affecter le séjour du locataire (température, insectes ou autres...)
4. Le propriétaire et/ou ses représentants ont accès en tout temps au chalet à une heure raisonnable pendant le séjour du locataire.
5. Le maximum d'occupant ne doit pas excéder le nombre établi sur votre contrat sinon une pénalité de 50.00\$ par personne sera déduite de votre dépôt de garantie.

6. La location inclus l'utilisation des kayaks et pédalo (Note : tel qu'exigé par la loi, le port de la ceinture de sécurité est requis.)

Politique d'annulation

Pour un remboursement de l'acompte, l'annulation doit être effectuée 30 jours avant la date d'arrivée prévue. Des frais d'administration de 10% sur le montant total de la facture vous seront facturés.

Aucun crédit ou remboursement ne sera accordé pour les arrivées tardives et/ou les départs hâtifs.

Pour descendre un bateau a la marina

(Club nautique en avant de la chapelle) téléphone : 418-337-3232

1. Heure d'ouverture de la barre est de 12 h 00 à 20 h 00
2. Il vous faut votre contrat de location en main comme preuve.
3. Votre preuve d'immatriculation du bateau a votre nom et une preuve d'identité
4. le coût pour une descente et une remonté est de 150.00\$.

Il est formellement INTERDIT de descendre SEA-DOO et Bateau de WAKEBOARD

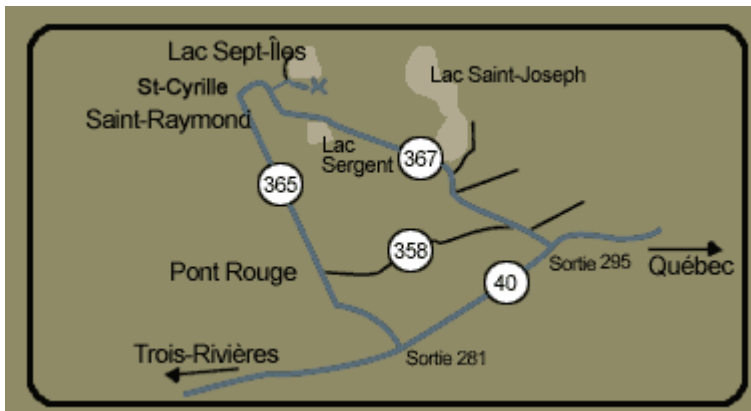
Entente de location

Par la présente entente, le propriétaire, Denis Turcotte, loue le chalet à des fins de villégiature uniquement, toute autre utilisation annulera automatiquement ce présent contrat sans recours pour le locataire.

Numéro de carte de crédit : _____
ex: _____

Dates du séjour Du : _____ au _____

Itinéraire



De Québec

Autoroute 40 Ouest, direction Trois-Rivières, **Sortie 295**, direction Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (toujours suivre la route **367 nord**) à la sortie du village vous emprunterez une grande côte et vous tournerez ensuite à gauche sur la route Duchesnay (PUB du LAC), vous êtes toujours sur la 367 nord. Après être passés devant la station forestière Duchesnay, au stop tournez à gauche. À environ 10 minutes, vous verrez l'indication Lac Sept-Îles 3 km et vous tournerez à droite. Au bout de ce chemin vous trouverez le Manoir vous êtes devant le Manoir. Au stop tournez à **gauche** ensuite vous aller passer par-dessus un petit pont.

Pour le chalet Le Jardin, tournez à droite sur le chemin du Lac Sept-Îles

Pour les chalets Le Calin et Le Tournesol, gardez la gauche en longeant le camping et tournez à gauche sur le rang Jean-Joseph Ouest.

De Montréal

Autoroute 40, direction Québec, Sortie 281 direction Pont-Rouge (vous êtes sur la 365). À Pont-Rouge, suivez les indications pour Saint-Raymond. À Saint-Raymond, vous descendrez une grande côte (La Côte Joyeuse et son superbe point de vue sur la vallée !). À la première lumière à droite sur la rue Saint-Joseph, allez jusqu'au bout de cette rue, vous trouverez nos indications Lac Sept-Îles

Pour le chalet Le Jardin vous allez tourner à gauche sur le chemin du Lac Sept-Îles

Pour les chalets Le Calin et Le Tournesol, tournez à droite sur le rang Jean-Joseph Ouest. (Indication Chalets Avantage sur le coin du rang)